

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 8 février 2018 Délibération n° : 2018\_01\_04

Le 8 février 2018 à 16 h 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges s'est réuni, au Centre culturel Jacques Prévert à Aix sur Vienne, sous la présidence de Monsieur Gilles BÉGOUT.

#### Etaient présents :

M. BÉGOUT, C.A. Limoges Métropole	M. SAUVERON, C.A. Limoges Métropole
M. ROUSSEAU, C.A. Limoges Métropole	M. SERTORIO, C.A. Limoges Métropole
M. BRUNIE, C.A. Limoges Métropole	Mme FOURNIOUX, C.C. ELAN
M. DARBON, C.C. Noblat	M. GENDILLOU, C.C. ELAN
M. DUROUSSEAUD, C.A. Limoges Métropole	M. HORRY, C.C. ELAN
M. BRIAT, C.C. Val de Vienne	M. PARIS, C.C. ELAN
M. FAUCHER, C.C. ELAN	M. ROUX, C.C. ELAN
M. VALLIN, C.C. ELAN	M. THOMAS, C.C. ELAN
Mme AUBISSE, C.A. Limoges Métropole	Mme CHADELAUD, C.C. Noblat
M. AUZEMÉRY, C.A. Limoges Métropole	M. CLÉDAT, C.C. Noblat
Mme CHADOIN, C.A. Limoges Métropole	M. MARQUET, C.C. Noblat
M. CHANCONIE, C.A. Limoges Métropole	M. NEXON, C.C. Noblat
M COINAUD, C.A. Limoges Métropole	M. ARNAUD, C.C. Val de Vienne
M. DAVID, C.A. Limoges Métropole	M. COUTY, C.C. Val de Vienne
M. DELHOUME, C.A. Limoges Métropole	M. DESBORDES, C.C. Val de Vienne
M. FAUGERAS, C.A. Limoges Métropole	Mme GABRIEL, C.C. Val de Vienne
M. JOUBERT, C.A. Limoges Métropole	M. JASMAIN, C.C. Val de Vienne
M. LÉONIE, C.A. Limoges Métropole	M. KAUWACHE, C.C. Val de Vienne
Mme MEUNIER, C.A. Limoges Métropole	M. LEBOUTET, C.C. Val de Vienne
M. MIGOZZI, C.A. Limoges Métropole	M. LERENARD, C.C. Val de Vienne
M. ROUX, C.A. Limoges Métropole	

#### Absents représentés

M. LAFAYE (C.A. Limoges Métropole) est représenté par M. ROUSSEAU (Suppléant – C.A. Limoges Métropole)

M. GÉRAUDIE (C.A. Limoges Métropole) est représenté par M. BRUNIE (Suppléant – C.A. Limoges Métropole)

M. FOUSSETTE (C.A. Limoges Métropole) est représenté par M. FAUGERAS (Suppléant – C.A. Limoges Métropole)

M. GENEST (C.A. Limoges Métropole) est représenté par Mme MEUNIER (Suppléante – C.A. Limoges Métropole)

M. MALIFARGE (C.A. Limoges Métropole) est représenté par M. AUZEMÉRY (Suppléant – C.A. Limoges Métropole)

Mme FRENAY (C.C. ELAN) est représentée par M. PARIS (Suppléant – C.C. ELAN)

M. THOMASSON (C.C. Val de Vienne) est représenté par Mme GABRIEL (Suppléante – C.C. Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. DESMOULIN (C.A. Limoges Métropole) donne pouvoirs à M. BÉGOUT (C.A. Limoges Métropole)

Mme BRIQUET (C.A. Limoges Métropole) donne pouvoirs à Mme AUBISSE (C.A. Limoges Métropole)

M. GABOUTY (C.A. Limoges Métropole) donne pouvoirs à M. DAVID (C.A. Limoges Métropole)

M. BERTRAND (C.C. ELAN) donne pouvoirs à M. HORRY (C.C. ELAN)

M. PLEINEVERT (C.C. ELAN) donne pouvoirs à M. FAUCHER (C.C. ELAN)

M. DUPRAT (C.C. ELAN) donne pouvoirs à M. VALLIN (C.C. ELAN)

M. ESTRADE (C.C. Noblat) donne pouvoirs à M. DARBON (C.C. Noblat)

M. LETOUX (C.C. Noblat) donne pouvoirs à M. MARQUET (C.C. Noblat)

M. MAZIN (C.C. Noblat) donne pouvoirs à M. NEXON (C.C. Noblat)

Absents excusés :

M. GUÉRIN, C.A. Limoges Métropole

M. BOLUDA, C.A. Limoges Métropole

Mme DEBAYLE, C.A. Limoges Métropole

Mme GLANDUS, C.A. Limoges Métropole

M. LOMBERTIE, C.A. Limoges Métropole

Mme ROBERT-KERBRAT, C.A. Limoges Métropole

M. VANDENBROUCKE, C.A. Limoges Métropole

M. DUPIN, C.C. ELAN

M. LAUSERIE, C.C. ELAN

M. PERROT, C.C. ELAN

Mme ROCHE, C.C. ELAN

M. ROUMILHAC, C.C. ELAN

Mme ACHARD, C.C. Val de Vienne

M. BARRY, C.C. Val de Vienne

Absents :

M. BRUNAUD, C.A. Limoges Métropole

M. CHASSAIN, C.A. Limoges Métropole

M. DEBONNAIRE, C.A. Limoges Métropole

Mme LENFANT, C.A. Limoges Métropole

Mme PICAT, C.A. Limoges Métropole

M. VAREILLE, C.A. Limoges Métropole

Mme BROUILLE, C.C. ELAN

M. CHÉ, C.C. ELAN

M. BRÉGAINT, C.C. Noblat

Mme DEMAR, C.C. Noblat

M. GONZALES, C.C. Noblat

M. NAULEAU, C.C. Val de Vienne

Assistaient également à la réunion :

Mme MOREAU SIEPAL

M. GUIET SIEPAL

Mme LEGRAND SIEPAL

Mme PIERRE SIEPAL

Mme LEJEUNE SIEPAL

---

## Plan Local d'Urbanisme de Boisseuil

### Avis du comité syndical sur la modification simplifiée n°1

---

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAT, Vice-Président

*Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole,*

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,*

*Considérant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Boisseuil approuvé en septembre 2016,*

*Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole en date du 21 décembre 2017 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Boisseuil selon les modalités prévues à l'article L.153-36 et suivants et L. 153-45 et suivants du code de l'urbanisme,*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification simplifiée du PLU est notifié aux personnes publiques associées et considérant le III de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,*

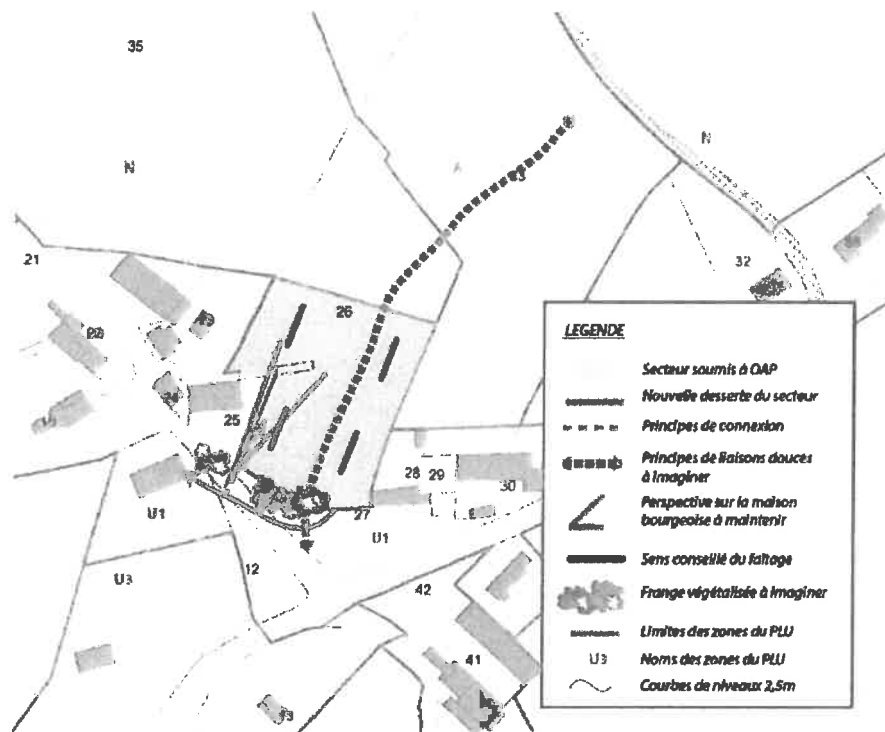
*Considérant le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Boisseuil reçu le 30 janvier 2018, accompagné d'un courrier de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de la période de mise à disposition du public qui se déroulera du 5 mars au 5 avril 2018,*

**Boisseuil**, commune du pôle urbain de Limoges et membre de la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole, rassemble **2 865 habitants en 2015** selon l'INSEE. La commune, qui connaît une forte croissance démographique (+6,6 % entre 2010 et 2015), est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis septembre 2016** et souhaite rectifier une erreur matérielle figurant sur une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) grâce à une procédure de modification simplifiée.

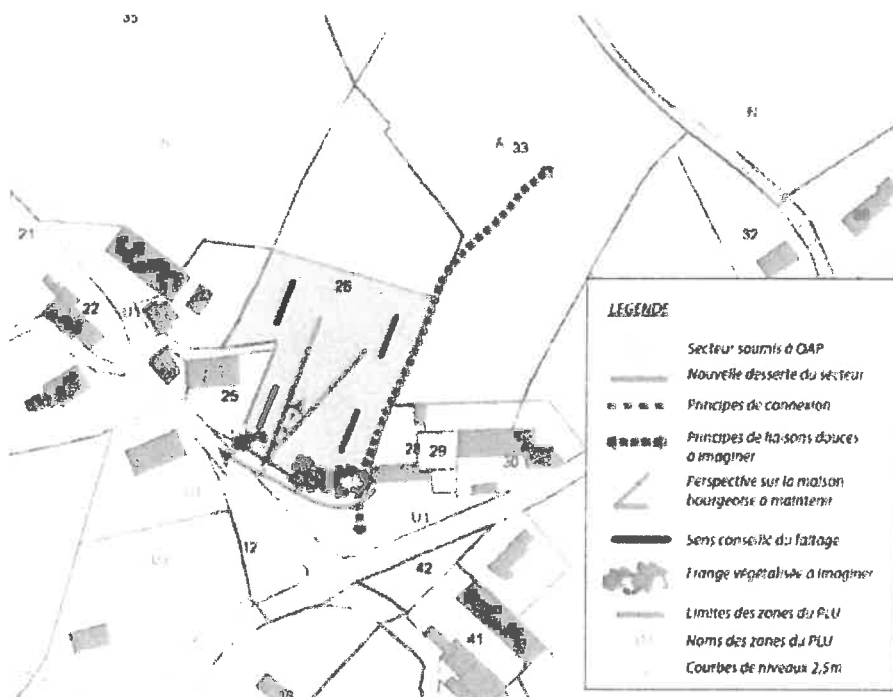
Le projet **de modification simplifiée n°1** porte sur **des éléments graphiques de l'OAP du hameau de « Pereix » qui ne correspondent pas au projet initialement retenu** par la commune en vue de l'approbation du document.

En effet, **certains éléments décalés** par rapport au projet initial ne permettent pas un aménagement cohérent du secteur.

OAP du secteur de « Pereix » dans le PLU approuvé en septembre 2016



OAP modifiée du secteur de « Pereix » via la modification simplifiée n°1



Ce projet de modification simplifiée corrige une erreur matérielle et ne propose **pas d'évolution du règlement graphique et écrit du PLU.**

**Il est proposé au comité syndical d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Boisseuil.**

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants : 50

Résultat du vote :

Pour : 50

Contre : 0

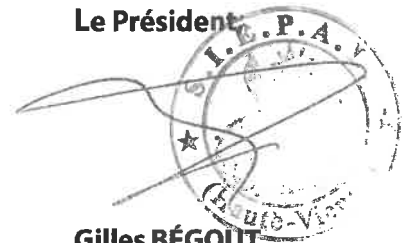
Abstention : 0

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Fait à Limoges, le 8 février 2018  
Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.  
Formalités de publicité effectuées  
le 14 février 2018.  
Transmis en Préfecture le 15 février 2018.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Président**



**Gilles BÉGOUT**

